

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2009

### PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le Vingt mars deux mille neuf à 17 heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, dans la salle du Conseil Municipal de la ville de MOULINS, commune siège de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

#### **Etaient présents**

**Président** : Pierre-André PERISSOL

#### **Vice-Présidents** :

- Claude COULON, Guy CHAMBEFORT, Alain DENIZOT, Chantal BARDET, Antoine LEVASSEUR, Lucien GONNOT, Nicole CHARETTE, Christian SOTEAU, Hubert GOMOT, Patrick DEGRANGE, Jean-Michel LAROCHE,

#### **Membres du Bureau** :

- Madeleine BETTAUX, Jacques BODARD, Jean-Michel BOURGEOT, Guy CHARMETANT, Daniel FIEVET, René GIRAUD, Alain GUYET, Eliane HUGUET, Gérard LARUE, Nathalie MARTINS, Didier PINET, Bernadette RONDEPIERRE, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Christian TOURET

#### **Délégués titulaires** :

- José ALONSO, Jacky BERTHON, Pierre BLANC, Michel BORDE, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Bernard CANTAT (jusqu'à 19 h 30), René CHAVIGNON, Daniel DELASSALLE, Danielle DEMURE (jusqu'à 21 h 15), Florence DOURLENS (jusqu'à 20 h 15), Liliane GAULMIN, Jacques LAHAYE, Gilbert LARTIGAU (à partir de 18 h 30), Dominique LUNTE, Guillaume MARGELIDON, Françoise MARSONI (jusqu'à 20 h 00), Jean-Pierre MARTIN, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Gilles PARNIERE, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Michel SIMON, Nicole TABUTIN, Gilles TOURET, Jean-Louis VELEZ, Yves VENIAT

#### **Délégués suppléants** :

- Christophe LABBE (remplaçant Gilles BAY), Pierre GUILLOT (remplaçant Brigitte DAMERT), Marc KROST (remplaçant Lydia ADVENIER), Yves LENOIR (remplaçant Alain BORDE), Daniel BROUARD (remplaçant Cécile DE BREUVAND), Amadou FAYE (remplaçant Gilbert LARTIGAU jusqu'à 18 h 30), Claude PHILIP (remplaçant Dominique LEGRAND), Pascal DUPONT (remplaçant Noël PRUGNAUD).

#### **Ont donné pouvoir** :

Marie-Christine ANGELETTI, Béké BENZOHRRA, René DESCHAUME, Marilyne GIRAUD-TISSIER, Jean-Claude LEFEBVRE, Bernard CANTAT (à partir de 19 h 30), Didier PINET (à partir de 21 h 00), Marc KROST (à partir de 20h30) Danielle DEMURE (à partir de 21 h 15), Françoise MARSONI (à partir de 20 h 00), Florence DOURLENS (à partir de 20 h 15)

#### **Etaient absents** :

- Pascal BLANCHON, Rémy FLEURY, Bruno GIRONDE,

**Secrétaire de séance** : Guillaume MARGELIDON

## **— ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

### **■ FINANCES**

#### **C. 09.4 – Budget 2009 : affectation anticipée des résultats 2008**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue  
(Pour : 62 -Abstentions : 6)**

- D'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2008, conformément aux propositions présentées.

#### **C.09.5 - Budget Primitif 2009 : Vote**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue  
(Pour : 40 - Abstentions : 22 – Contre : 6)**

- adopte le budget primitif de l'exercice 2009
- de programmer selon la procédure des « autorisations de programme et autorisations d'engagement – crédits de paiement » (AP/CP ; AE/CP)), conformément aux plans prévisionnels annexés et d'ouvrir chaque année aux budgets correspondants les crédits nécessaires à la réalisation des opérations :
  - les travaux du centre aqualudique pour l'année 2009
  - les travaux d'assainissement qui doivent s'échelonner sur les années 2009-2010-2011
  - les études et travaux relatifs au PDU qui s'échelonneront sur les années 2009-2010

#### **C.09.6 - Taxe Professionnelle Unique : vote du taux**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- fixe le taux de taxe professionnelle unique pour l'année 2009 à 16,06 % (maintien du taux des années précédentes).

#### **C.09.7 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : vote du taux**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue:  
(Pour : 47 – Abstentions : 15 – Contre : 6)**

- fixe les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à percevoir sur le territoire communautaire pour l'année 2009 conformément à l'état ci-annexé au vu du coût du service du SICTOM Nord Allier.

#### **C.09.8 - Zone de l'Etoile Saint Odilon : approbation du bilan au 31.12.2007**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Approuve le bilan arrêté au 31 décembre 2007 présenté par l'OPAC Moulins Habitat, concernant l'aménagement de la zone d'activités de l'Etoile/St Odilon à Moulins, conformément au plan de financement ci-annexé

▪ **ADMINISTRATION GENERALE**

C.09.9 - Personnel – Tableau des effectifs : modification

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de Rédacteur Principal,
- de supprimer les emplois ci-dessous :
  - . **filière administrative**
    - . administrateur hors classe 1
    - . adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe 1
  - . **filière technique**
    - . ingénieur 1
    - . agent de maîtrise 2
    - . adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 1
    - . adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 4
  - . **filière animation**
    - . animateur 1
  - . **filière culturelle**
    - . professeur d'enseignement artistique 2
    - . assistant d'enseignement artistique 2
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

---

— **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE**

▪ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE**

C.09.10 - Parc d'activités commerciales Nord – Projet de création : études préalables

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue  
(Pour : 67 – Contre : 1)

- D'approuver le principe de création d'une zone d'activités commerciales, artisanales et de services,
- D'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures nécessaires telles que les consultations pour les études préalables,
- De mettre en place la concertation avec le public selon les modalités précédemment citées,
- D'engager les procédures et mesures nécessaires à cette concertation,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département) les subventions auxquelles MOULINS COMMUNAUTE peut prétendre
- De solliciter de la Commune d'AVERMES qu'elle mette en œuvre une procédure de modification ou de révision de son PLU pour permettre la réalisation du projet.

**C.09.11 - Plateforme logistique multimodale sur les communes de Montbeugny / Toulon / Yzeure – Projet de création : mise en œuvre d'une concertation de la population**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'acter le principe de création de la ZAC afin de permettre le développement économique, l'accueil des entreprises désireuses de s'installer et de favoriser la création d'emplois,
- De mettre en place la concertation avec le public selon les modalités suivantes :
  - Avis de concertation publique dans des journaux de la presse locale : La Montagne, la Semaine de l'Allier et l'Aurore du Bourbonnais,
  - Affichage d'un avis dans les mairies concernées et au siège de MOULINS COMMUNAUTE,
  - Information sur le site Internet de MOULINS COMMUNAUTE
  - Mise à disposition de registres d'observations au siège de MOULINS COMMUNAUTE et des 3 Mairies concernées sur lesquels la population pourra faire part de ses remarques,
  - Une exposition permanente au siège de MOULINS COMMUNAUTE et des 3 mairies concernées,
  - La tenue de réunions publiques
  - La tenue de permanences au siège de Moulins Communauté les 1ers lundis de chaque mois à partir du mois d'avril 2009 de 9 h à 12h30
- D'engager les procédures et mesures nécessaires à cette concertation,
- Solliciter les subventions auxquelles MOULINS COMMUNAUTE peut prétendre auprès des partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département,)

**C.09.12 - Mutliservices de Bresnay – Domaine public – suppression du service public – Désaffectation et déclassement**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue  
(Pour : 57 – Abstentions : 2 – Contre : 9)**

- De prononcer la suppression du service public de restauration et d'épicerie sur la commune de BRESNAY
- De prononcer la désaffectation du bâtiment sis 1 place de la Fontaine à BRESNAY et des biens meubles nécessaire à l'activité
- De décider le déclassement dudit bâtiment, de sa parcelle d'assise cadastrée section AA n° 2 et des biens meubles du domaine public communautaire

**C.09.13 - Auberge de la Fontaine – Bresnay - Conclusion d'un bail commercial**

**Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à la majorité absolue (Pour : 57 – Abstentions : 2 – Contre : 9)**

- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du Développement Economique, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer un bail d'habitation avec Monsieur et Mme SECHET demeurant au 1, place de la Fontaine à Bresnay qui est un appartement à usage d'habitation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du Développement Economique, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer un bail commercial avec Monsieur et Mme SECHET demeurant au 1, place de la Fontaine à Bresnay qui accepte les locaux de plain-pied pour usage commercial ;
- d'autoriser Monsieur le Président à fixer un loyer annuel pour la location du bail commercial à 6 470,00 € hors T.V.A. et à fixer le loyer annuel pour la location de l'appartement à usage d'habitation à 1 575,00 €.

C.09.14 - Circuit du bourbonnais – SARL Driving Développement : Demande de subvention

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- D'approuver le principe d'une participation financière de MOULINS COMMUNAUTE, à prendre sur le budget de l'exercice en cours, au projet présenté par la SARL Driving Développement pour son circuit du bourbonnais.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué au Développement économie, Commerce, à signer la convention à intervenir avec la Région ou, à défaut, l'Etat.

C.09.15 - Parc solaire Toulon-sur-Allier – Projet présenté par la société Solon INVESTMENTS – Approbation du projet et autorisation au Président à signer une promesse de bail

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- d'approuver, sous réserve des dispositions mentionnées ci-dessus, la promesse de bail avec la société SOLON INVESTMENTS GmbH représentée par son Directeur Gérant, Benedikt ORTMANN, et dont le siège social est à Emmy-Noether-Strasse 2 D 79110 FRIEBURG (Allemagne), pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de TOULON SUR ALLIER,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du Développement Economique, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer la promesse de bail ainsi que tout document afférent à cette opération.

---

**— ASSAINISSEMENT / ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE**

**■ DEVELOPPEMENT DURABLE**

C.09.16 - Agenda 21 : Lancement de la démarche

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- De s'engager dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local.
  - De lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études compétent, afin d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de cette démarche.
  - De solliciter auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat (DIREN) et du Conseil Général de l'Allier, partenaires institutionnels de Moulins Communauté sur ce dossier, l'obtention de subventions.
  - D'autoriser l'imputation des montants nécessaires au financement de cette démarche sur les crédits inscrits au budget 2009.
  - D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier
-

## **— AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

### **■ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **C.09.17 - Contrat d'agglomération 2009 / 2013 : Approbation**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue  
(Pour : 45 ; Abstentions : 3 ; N'ont pas pris part au vote : 20)**

- d'approuver le projet de contrat d'agglomération de 2ème génération
- de conclure ce contrat pour une durée de 5 ans (2009 – 2013) sollicitant une aide départementale de 5 millions d'euros
- d'engager les démarches avec les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général de l'Allier, ...) afin de s'inscrire dans une nouvelle procédure de contractualisation.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **■ HABITAT**

#### **C.09.18 - Habitat : Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : Réalisation de logements sociaux sur les communes de BRESSOLLES et MOULINS Attribution de subventions à l'OPH Allier Habitat**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- D'attribuer à l'Office Public de l'Habitat, Allier Habitat, au titre d'une régularisation sur l'année 2008, les subventions suivantes :
  - **12 500 €** pour l'opération sur la commune de Bressolles ;
  - **et 13 500 €** pour l'opération « Maison Relais » - 17, rue du Vert-Galand à Moulins.
- D'autoriser l'imputation de ces subventions sur les crédits reportés au budget 2009.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

#### **C.09.19 - Habitat : Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : Réalisation de logements sociaux sur les communes de AVERMES et YZEURE – Réhabilitation de logements sur la commune de MOULINS : Attribution de subventions à l'OPH Moulins Habitat**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- D'attribuer à l'Office Public de l'Habitat, Moulins Habitat au titre d'une régularisation sur l'année 2008 les subventions suivantes :
  - **40 000 €** pour l'opération rue Jean Baptiste Gaby à Avermes ;
  - **3 000 €** pour l'opération 70/72, rue Henri Barbusse à Moulins ;
  - **1 500 €** pour l'opération 63, avenue de la Libération à Moulins ;
  - **9 000 €** pour l'opération 38/40 rue du Pont Ginguet à Moulins ;
  - **54 000 €** pour l'opération foyer-accueil l'Envol 13 avenue du Général de Gaulle à Moulins ;
  - **45.000 €** pour l'opération rue du Beau Crucifix à Yzeure ;
  - **et 60 000 €** pour l'opération « Les Clarinettes » - 4, route de Gennetines à Yzeure.
- D'autoriser l'imputation de ces subventions sur les crédits reportés au budget 2009.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

C.09.20 - Habitat / Logement : aides communautaires aux propriétaires privés pour les sorties de vacance et d'insalubrité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (Pour 65 – Contre 3) :**

- D'attribuer à tout propriétaire occupant et bailleur privé une aide forfaitaire de 1 500 € en cas de sortie de vacance d'un logement inoccupé depuis plus de 1 an,
- D'attribuer à tout propriétaire occupant et bailleur privé une aide forfaitaire de 1 000 € en cas de sortie d'insalubrité d'un logement situé sur le territoire communautaire,
- De conditionner l'obtention de ces aides, cumulables entre elles, à la réalisation d'un seuil minimal de travaux de 15 000 €. De plus, dans un souci de maîtrise des charges, les travaux relatifs à l'isolation thermique, à la pose de menuiseries isolantes, au chauffage et à la production d'eau chaude devront être conformes à la réglementation en vigueur et répondre aux niveaux de performance requis, dûment attestés par les entrepreneurs des travaux correspondants.
- D'autoriser l'imputation de ces aides sur les crédits inscrits au budget 2009.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

---

**— GRANDS EQUIPEMENTS**

C.09.21 - Centre aqualudique : mise en place d'une convention « carte jeune » avec les communes de Moulins Communauté

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (Pour : 67 ; N'a pas pris part au Vote : 1)**

- Approuve les dispositions de la convention relative au moyen d'accès au Centre Aqualudique l'Ovive « Cartes Jeunes » ci-annexée
- Donne délégation au Président ou au Vice-Président délégué aux Grands équipements, pour signer toutes les conventions conformes à la convention ci-annexée à intervenir avec les communes membres intéressées par le dispositif « Cartes Jeunes ».

---

**— POLITIQUE DE LA VILLE**

C.09.22 - CUCS (Contrat urbain de Cohésion Sociale) de l'agglomération Moulins Yzeure Avermes – Programmation 2009 : attribution de subventions à divers organismes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- D'attribuer les subventions, suivant le tableau présenté, aux diverses structures concourant à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville
- D'attribuer les subventions ci-après à divers fonds de secours
  - Le Fonds de Solidarité pour le Logement : 36 290 €
  - Le Fonds d'Aide aux Jeunes : 3 994 €

C.09.23 - Prévention spécialisée – Actions 2009 : signature de la convention de subventions avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la Ville, à signer la nouvelle convention de subvention engageant la communauté à financer l'équivalent d'un poste d'éducateur de rue au sein de l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la prévention spécialisée, soit un montant de **41 631 €**

---

**TRANSPORTS**

C.09.24 - TAD (Transport à la Demande) : convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Conseil Général de l'Allier

**après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- d'approuver, le fonctionnement du TAD le vendredi toute la journée et le samedi après-midi dans le cadre du marché en groupement, modifiant ainsi la délibération N° 08.3 prise par le Conseil Communautaire le 31 janvier 2008,
- d'adopter le principe de création d'un groupement de commandes avec le Conseil Général de l'Allier concernant la mutualisation d'une centrale de réservation et l'exécution d'un service de Transports à la Demande (TAD),
- de désigner le Conseil Général de l'Allier comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser, Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué aux Transports, à signer une convention constitutive de groupement de commandes,
- De désigner comme représentants de la Commission d'Appel d'Offres de Moulins Communauté :
  - Monsieur Hubert GOMOT, en qualité de titulaire
  - Monsieur Michel SAMZUN, en qualité de suppléant,pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes. (sachant que le président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur préside de fait la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes).